

Interdiction d'émettre pour les radioamateurs en Ukraine



Les radioamateurs ukrainiens SK

Et bien voilà, c'est fait, **les radioamateurs ukrainiens n'ont plus le droit d'émettre** à compter de ce jour. Nous le savons, nous radiomateurs, en période de guerre ou quand la loi martiale est décrétée, pouvons nous retrouver "Interdit d'émission". C'est ce qui arrive à l'ensemble des OMs ukrainiens actuellement.

Je rappelle que dans de telles périodes, l'Etat peut également décider de réquisitionner nos stations radio au besoin.

Depuis cette nuit du 23 au 24 , il semble que nous soyons rentrés dans une Guerre dont il est difficile d'imaginer la suite bien que le pire ai déjà été annoncé par Vladimir Poutine. Le weekend de la coupe du REF arrivant, je vous invite tous à avoir une petite pensée pour nos copains ukrainiens...

Voici les directives qui s'imposent désormais au peuple ukrainiens.

"L'Ukraine a déclaré l'état d'urgence dans toute l'Ukraine, à l'exception des oblasts de l'est de Donetsk et de Lougansk à partir du 24 février.

Le parlement a approuvé le décret présenté par le président Volodymyr Zelensky le 23 février, alors que la menace d'une invasion totale de l'Ukraine par la Russie continue de croître .

Les oblasts de Donetsk et de Louhansk ont déjà un statut juridique spécial en raison de l'occupation continue de la Russie depuis 2014.

Les restrictions introduites par l'état d'urgence doivent durer 30 jours et varieront selon les régions.

L'état d'urgence permet aux autorités de limiter temporairement les droits constitutionnels du public.

Le décret donne le feu vert aux mesures suivantes

- protection et sécurité accrues de l'ordre public ;
- vérification des pièces d'identité des civils et fouille si nécessaire ;
- interdiction des manifestations ;
- l'évacuation temporaire ou permanente des personnes des zones dangereuses et leur hébergement ;
- interdiction de réinstallation des conscrits et des réservistes sans préavis ;
- **interdiction de produire et de diffuser des informations susceptibles de "déstabiliser la situation" ;**
- **interdiction des appareils de transmission radio amateur.**

D'autres mesures qui peuvent être mises en œuvre "si nécessaire" comprennent

- un couvre-feu ;
- un régime spécial d'entrée et de sortie interdiction des événements de masse ;
- "règles spéciales" pour la diffusion d'informations en ligne."



Nous espérons vous revoir très vite sur l'AIR...